



code
de la rue

à Bergerac

p o u r q u o i

u n

c o d e

d e l a

r u e ?

Laisser la voiture au garage, c'est un geste écologique et citoyen à adopter en ville. Lignes de bus, qualité des espaces publics, bandes et pistes cyclables fournissent aux Bergeracois une alternative aux déplacements automobiles.

Les déplacements en voiture pour les trajets de moins de 1 km continuent à augmenter tandis que le public qui emprunte aujourd'hui la rue est de plus en plus nombreux et différent. Piétons, personnes handicapées, cyclistes, motards, automobilistes : tous ont une place mais tous ne sont pas toujours informés de leurs droits et de leurs devoirs les uns vis à vis des autres.

La réappropriation progressive de la rue par les citoyens, la cohabitation entre tout ces types d'usagers et l'indispensable protection des plus faibles et des plus vulnérables imposent de tracer des règles d'usage qui vont plus loin que celles dictées par le code de la route.

Comme d'autres villes européennes, et pour respecter ses engagements en matière de développement durable, la ville de Bergerac s'est lancée dans l'élaboration d'un code de la rue.

à pied

J'ai le bon réflexe

- Je marche sur les trottoirs lorsqu'ils sont praticables et pas sur la chaussée.
- J'emprunte les passages piétons et je ne traverse pas en diagonale.



- Je ne m'engage pas sur la chaussée si le feu piéton est au rouge et je respecte les feux destinés aux voitures.
- Je n'impose pas un arrêt brutal à un véhicule qui est dans l'incapacité matérielle de s'arrêter.
- Je ne jette pas de débris sur la voirie.
- J'accompagne les enfants lors de la traversée de la chaussée en leur tenant la main.





J'ai le bon réflexe

- Je roule au pas dans les rues piétonnes et je fais attention aux piétons.
- La nuit, je m'équipe de dispositifs rétro réfléchissants.

Les personnes pratiquant le roller sont considérées par le code de la route comme des piétons.

- J'enlève mes patins lorsque je monte dans un bus.
- Je respecte le mobilier urbain.

Vivre mieux ensemble

- Une personne en fauteuil roulant doit circuler sur les trottoirs.
- Les aménagements pour les personnes handicapées : abaissement des trottoirs.





à vélo

J'ai le bon réflexe...

- Je m'arrête aux feux rouges.
- Je respecte les sens interdits.
- Je roule au pas dans les aires piétonnes.
- Je suis visible en équipant mon vélo des éclairages réglementaires ; j'utilise un équipement réfléchissant la nuit et en hiver.



- J'utilise mon avertisseur sonore pour me signaler.
- Je tends le bras pour indiquer un changement de direction.
- J'emprunte les itinéraires cyclables lorsqu'ils existent.
- Je maintiens une trajectoire rectiligne, je ne zigzague pas entre les voitures.
- Je respecte les piétons : je leur donne la priorité aux passages réservés.



- Je suis attentif à ma conduite :
Je ne téléphone pas à vélo.
- Au feu rouge, je reste à droite
derrière les voitures, sauf s'il
existe un sas cycliste devant
le feu.

- Sur le trottoir, je dois
tenir mon vélo à la
main. Je ne roule pas
sur les voies de bus.
- Je ne conduis pas
sans les mains, je
ne me fais pas
tracter.
- Pour respecter
le mobilier urbain,
j'attache mon vélo à
un rack s'il existe.



... Et le bon équipement !

- Un vélo en bon état avec deux freins, un feu avant jaune ou blanc, un feu arrière rouge, un avertisseur sonore et des dispositifs rétro-réfléchissants, est une garantie de sécurité.
- Le port du casque est recommandé.
- Un rétroviseur.

- Un siège fixé au cadre pour transporter un enfant de moins de 5 ans.
- Un écarteur de danger disposé à l'avant ou à l'arrière pour inciter les automobilistes à respecter les distances de sécurité.



en scooter


ou

en moto

J'ai le bon réflexe

- Je respecte le code de la route : feux rouges, limitations de vitesse, règles de priorité...
- Je n'emprunte pas les pistes et bandes cyclables.
- Je ne me faufile pas entre les voitures. Je signale les changements de direction.



- 
- J'allume de jour mes feux de croisement.
 - Je porte un casque, c'est obligatoire.
 - Je ne stationne pas sur les trottoirs ni sur les arceaux réservés aux vélos.
 - Je porte des vêtements adaptés.
 - Je neutralise le niveau sonore de mon cyclomoteur.

Vivre mieux ensemble

Les fauteuils motorisés sont autorisés à circuler dans les aires piétonnes. Les fauteuils qui roulent à plus de 10 km/h, mais sans dépasser les 45 km/h, sont assimilés à des cyclomoteurs.



en voiture

J'ai le bon réflexe

- Je respecte le code de la route : limitations de vitesse, céder le passage.
- Je cède le passage aux piétons engagés sur les passages protégés.
- En tournant à droite, je suis très attentif aux vélos et aux piétons qui sont prioritaires.
- Avant d'ouvrir ma portière, je vérifie qu'il n'y a pas de cycliste ou de piéton.





- Je diminue ma vitesse aux abords des écoles et de l'hôpital.
- Je limite ma pollution sonore : en ne klaxonnant pas, en baissant le volume de mon autoradio.

- Je ne stationne pas : sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une bande cyclable, en double file, sur les trottoirs ou au droit d'une sortie de garage.
- Je suis attentif à ma conduite : je ne téléphone pas au volant.
- Pour doubler un cycliste, je respecte la distance latérale de sécurité.



Vivre mieux ensemble

99 places de stationnement réservées aux personnes handicapées ont été créées sur l'ensemble des voies de Bergerac.





en bus

J'ai le bon réflexe

- Je laisse sortir les usagers du bus avant de rentrer.
- Je cède la place aux personnes âgées et aux femmes enceintes.
- J'évite de parler fort, surtout lorsque je téléphone.
- Je respecte le matériel : fauteuils, vitres ...



Vivre mieux ensemble

Bandes podo-tactiles pour déficients visuels le long des stations.





© Illustrations & conception graphique : www.atelierstephanicolet.com

